

d'habitat qu'il promouvoit, ainsi que des immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou artisanal de l'Etat, des collectivités locales, des offices de promotion et de gestion immobilière et des entreprises, établissements et organismes publics.

Dans ce cadre, l'office est notamment chargé :

1) — de la location des logements des locaux à usage professionnel, commercial et artisanal »

(Le reste sans changement).

Art. 2. — Les dispositions de l'article 8 du décret n° 82-502 du 25 décembre 1982 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Art. 8. — L'office est dirigé par un directeur nommé par arrêté du wali ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 24 du décret n° 82-502 du 25 décembre 1982 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Art. 24. — Les comptes financiers afférents à l'exercice écoulé sont transmis au wali par le directeur de l'office, accompagnés du rapport annuel d'activités dans le trimestre suivant ledit exercice ».

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 octobre 1983.

Chadli BENDJEDID.

Décret du 30 septembre 1983 mettant fin aux fonctions de wallis.

Par décret du 30 septembre 1983, il est mis fin aux fonctions de wallis exercées par MM. :

- Abderrahmane Baazizi, wilaya de Guelma,
- Abdelouahab Guedmani, wilaya de Laghouat.

Décret du 1er octobre 1983 portant nomination de wallis.

Par décret du 1er octobre 1983, sont nommés wallis MM.

- Salah Brahimi, à Laghouat,
- Zekri Hadj Zekri à Guelma.

Décrets du 30 septembre 1983 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret du 30 septembre 1983, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux de wilayas, exercées par MM :

- Salah Brahimi, wilaya de Constantine,
- Zekri Hadj Zekri, wilaya d'Oran,
- Tayeb Allal, wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Slimane Djidel, wilaya de Tébessa,

- Mokhtar Hamdadou, wilaya de Saïda,
- Hachemi Djiar, wilaya de Sidi Bel Abbès,
- Mokhtar Bentabet, wilaya de Annaba.

Les intéressés dont les noms précédent sont appelés à d'autres fonctions.

Par décret du 30 septembre 1983, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux de wilayas, exercées par MM. :

- Sekkiou Belahouel, wilaya de Béchar,
- Mokhtar Tahidousti, wilaya d'Alger.

Décret du 1er octobre 1983 portant nomination de secrétaires généraux de wilayas.

Par décret du 1er octobre 1983, sont nommés en qualité de secrétaires généraux de wilayas, MM. :

- Rabah Boubertakh, wilaya d'Oum El Bouaghi,
- Tahar Milizi, wilaya de Béchar,
- Tayeb Allel, wilaya de Tébessa,
- Hachemi Djiar, wilaya d'Alger,
- Slimane Djidel, wilaya de Saïda,
- Mokhtar Hamdadou, wilaya d'Annaba,
- Mostéfa Salmi, wilaya de Constantine,
- Nacer Sedraoul, wilaya d'Oran,
- Mokhtar Bentabet, wilaya de Sidi Bel Abbès.

Décrets du 30 septembre 1983 mettant fin aux fonctions de chefs de daïra.

Par décret du 30 septembre 1983, il est mis fin aux fonctions de chefs de daïra, exercées par MM. :

- Mostefa Salmi, daïra de Milliana,
- Nacer Sedraoul, daïra de Collo,
- Taher Milizi, daïra de Tighzirt,
- Rabah Boubertakh, daïra de Taher,
- Abdelmadjid Mezaache, daïra de Roulba,
- Hadj-Khelifa Aissaoui, daïra de Sour El Ghoulane,
- Kaddour Lahouel, daïra de Béni Saf,
- Ali Dahlouk, daïra d'Aïn Oulmane,
- Miloud Dall, daïra de Biskra,
- Youcef Baslimane, daïra de Berrouaghia,
- Mahieddine Chorfi, daïra de Sidi Aïch,
- Hedi Touazi, daïra d'Aïn Melh,
- Mohamed Terai, daïra de Tamanrasset,
- Belkacem Boutalba, daïra d'El Aouinet,
- Habib Hachemaoui, daïra de Freneda,
- Abdelkebir Mattali, daïra d'Aflou,
- Mohamed Boutemadja, daïra de Hussein Dey,
- Small Tifoura, daïra de Saïda,